



MAIRIE DE
L'ILE D'YEU

DEC/NN/24/02/20

Envoyé en préfecture le 13/02/2024
Reçu en préfecture le 13/02/2024
Publié le
ID : 085-218501138-20240212-DECNN240220-AU



DECISION DE LA MAIRE

Par délégation du Conseil Municipal
(Article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)
En application de la délibération du 18 octobre 2023

La Maire de la Commune de l'île d'Yeu,

CONSIDERANT la délibération du 18 octobre 2023 donnant délégation à Madame la Maire pour fixer ponctuellement les tarifs des activités inhérentes à l'ensemble du secteur « Enfance - Jeunesse »

CONSIDERANT les sorties des périodes de congés scolaires février 2024 et les activités organisées par le service jeunesse

DECIDE

♦ **DE FIXER** les tarifs des activités comme indiqué ci-dessous :

Baleine bleue :

Sortie à Nantes du jeudi 29 février 2024.

Au programme : Escalade au Block'out de Nantes le matin et théâtre sans noms l'après-midi.

QF	0-700	701-1100	1101 et +
Prix	15€	17€	20€

À cette somme, le coût de 2 demi-journées selon le QF sera également facturé aux familles.

Traine-Bottes :

Sortie à Nantes du jeudi 29 février 2024.

Au programme : planétarium de Nantes le matin et théâtre sans noms l'après-midi.

QF	0-700	701-1100	1101 et +
Prix	16€	20€	24€

Les recettes seront encaissées par la régie PIF.

Il sera rendu compte de la présente décision au prochain conseil municipal.

Fait à l'île d'Yeu, le 12/02/2024

La maire,
Carole CHARUAU

